

CONSEIL MUNICIPAL 28/03/2022

TAXE D'AMENAGEMENT REVERSION AUX EPCI

Mme le Maire expose au conseil qu'auparavant les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement. La loi de finances pour 2022 a modifié cette disposition le reversement n'est plus une « possibilité » mais devient une « obligation » La CCBPD en accord avec toutes les communes propose une répartition de 90 % pour les communes et 10 % pour la Communauté de Communes.

Accord du conseil

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE TRESORIER M.Pierre BISSON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Investissement

Dépenses	Prévu	159 662,42
	Réalisé	74 536,49
	Reste à réaliser	64 155,00 à reporter
Recettes	Prévu	159 662,42
	Réalisé	139 968,84
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	195 726,00
	Réalisé	121 677,56
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	195 726,00
	Réalisé	218 839,34
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	59 432,35
Fonctionnement	97 161,78
Résultat global	156 594,13

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 sont approuvés à l'unanimité,

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

BUDGET ANNEE 2022 (c.1068)

Résultat de fonctionnement.....97 161,78 (p.23 du CG)

Résultat investissement de clôture..... 59 432,35

R.A.R. Recettes.....0

R.A.R. Dépenses.....- 64 155,00

- 4 722,65

c/ 001 R.I Solde d'exécution reporté..... 59 432 €

c/1068 R.I Excédent de fonctionnement11 788,82 €

Accord du conseil,

VOTE DU BUDGET 2022

Pas de changement des taux d'imposition.

Opérations nouvelles d'investissement :

- ☐ Remplacement porte extérieure côté cuisine salle la chapelle
- ☐ Réhabilitation salle le préau
- ☐ Réfection 3 salles de bains dans locatifs
- ☐ Amendes de police (panneaux de signalisation, bornes etc...)
- ☐ Création réseau eaux pluviales « le Charmetton » fin du chantier

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 247 022 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 190 075.82 €

- **Le budget est voté à l'unanimité**

